

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 16 mars 2020 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de monsieur Denis Tardif :

Demande concernant l'immeuble situé au 1700, avenue Marcoux dont la nature et l'effet sont d'accepter l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge de recul arrière à 5,37 mètres de la ligne de lot au lieu de 8 mètres, comme prescrit à la grille des usages et des normes du règlement n° 1703 de zonage pour la zone à dominance résidentielle 207.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à cette demande.

PLESSISVILLE, ce 23 janvier 2020

La greffière,



ME LYDIA LAQUERRE